

**ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 06.10.2025**

**Département  
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 39**

**EFFECTIF LEGAL : 39**

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 23.04.2026  
Convocation faite  
Le 10.04.2026**

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

**Séance du 16 avril 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, et le jeudi seize avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Valérie D'AMARIO, MM. Joël VANASVELD (représentant de Mme Marielle SAXE) , Pascal GILLAUX, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, MM. Dominique HAMAIDE, Gérard DELATTE, Raphaël SPYT, Mme Carole AVRIL, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2026-04-008), Mme Roseline MADDI (à partir du point n°2026-04-015), MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNE, Mmes Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN (jusqu'au point n°2026-04-014), M. Haci-Durmus DEMIR, Philippe RAVIART.

**Absents excusés :** Mmes Marielle SAXE (représentée par M. Joël VANASVELD), Angélique WAUTOT (pouvoir à Monsieur Gérard DELATTE), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (à compter du point n°2026-04-009 et pouvoir à Mme Roseline MADDI à partir du point n°2026-04-015), Mme Roseline MADDI (jusqu'au point n°2026-04-014 et pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Mme Marion JACQUEMIN (à partir du point n°2026-04-015), MM. Christophe LEONARD, Jean Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET (pouvoir à M. Philippe RAVIART).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

**Délibération**

**N°2026-04-014**

**Approbation de l'avenant  
n°1 à la convention entre  
opérateurs relative à la mise  
en œuvre du projet  
« AITIMI » du programme  
transfrontalier INTERREG VI  
(annexe)**

Vu la délibération n°2024-09-130 du 12 septembre 2024 relative à la liaison RAVEL / Voie Verte via FROMELENNES-DION : intégration au projet AITIMI dans le cadre du programme INTERREG VI France-Wallonie-Wlaanderen 2021-2027 approuvant à l'unanimité la Convention entre opérateurs et chef de file pour la mise en œuvre du projet « AITIMI » du programme transfrontalier INTERREG VI,

Considérant le retrait de la Commune de VOUZIERES, l'arrivée de deux nouveaux opérateurs que sont la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et la Communauté de Communes du Pays Rethélois, et les modifications dans les budgets induits par ces changements,

Considérant le retrait de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne et la reprise partielle des actions qu'elle portait par le Parc Naturel Régional des Ardennes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- \* **approuve** l'avenant n°1 à la convention entre opérateurs relative à la mise en œuvre du projet « AITIMI » ci-annexé,
- \* **autorise** le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme

Le Président  
Mathieu SONNET

